

Le 5 juin 2023

PROCÈS-VERBAL de la huit cent trente-troisième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Mesdames les conseillères Anne-Marie Arcand et Karine Roy-Tremblay, et messieurs les conseillers Luc Verner et Pierre Pharand, faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

ABSENTS : Messieurs Martin Proulx et Sébastien Renaud

2023-06-2537 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2023-06-2538 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 1^{er} mai 2023

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 soit adopté, tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2023-06-2539 Adoption du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2023

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2023 soit adopté tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à la majorité

2023-06-2540 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 968 556.83\$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le greffier-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-23-05, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec.

PAGE 7 (Chèques)	357 317.76 \$
PAGE 11 (Prélèvements)	210 425.86 \$
Quote-Parts MRC et frais bancaires	189 990.99 \$
SALAIRE DU	
6 avr. 2023	21 241.39 \$
13 avr. 2023	23 427.65 \$
20 avr. 2023	22 720.64 \$
27 avr. 2023	22 822.23 \$
REMISE PROVINCIALE (Avril)	65 439.22 \$
REMISE FÉDÉRALE (Avril)	25 592.78 \$
SOUS-TOTAL	938 978.52 \$
CONSEIL (Mai)	9 625.84 \$
POMPIERS ET PR (Avril)	19 952.47 \$
TOTAL	968 556.83 \$

Adoptée à la majorité

Dépôt des certificats des personnes habiles à voter pour les règlements 2023-007, 2023-008, 2023-009, 2023-010 et 2023-011

Le secrétaire-trésorier dépose les certificats à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les :

Règlement 2023-007 décrétant; l'exécution de travaux de pavage sur les chemins des Commissaires, des Marguillers et Pierre-Joanisse et un emprunt de 277 600 \$. **Que ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.**

Règlement # 2022-008 décrétant l'exécution de travaux de pavage sur les chemins Emeraldal, Hermas-Gratton, du Graphite et du Quartz et un emprunt de 1 049 900 \$; **Que ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.**

Règlement # 2022-009 décrétant l'exécution de travaux de pavage sur les chemins des Carriers, du Sommet, de l'Escarpement et des Foreurs et un emprunt de 622 300 \$. **Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.**

Règlement # 2022-010 règlement décrétant l'exécution de travaux de pavage sur le chemin Olympe-Laframboise et un emprunt de 152 400 \$. **Que ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.**

Règlement # 2022-011 règlement décrétant l'exécution de travaux de pavage sur le chemin des Bouleaux et un emprunt de 124 700 \$. **Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.**

AVIS DE MOTION - Règlement 2023-014

La conseillère **Karine Roy-Tremblay**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2023-014 modifiant le règlement 2023-005 sur l'attribution et l'affichage des numéros civiques

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l'avis de motion

AVIS DE MOTION – Règlement 2023-015

Le conseiller **Pierre Pharand**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2023-015 décrétant l'établissement de plans et devis pour la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil à Champboisé de L'Ange-Gardien et un emprunt de 375 000 \$

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l'avis de motion

2023-06-2541 Adoption du premier projet de règlement numéro 2023-012

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le premier projet de règlement 2023-012 modifiant le règlement 98-003 relatif au zonage relativement aux établissements d'hébergement.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2023-06-2542 Adoption du premier projet de règlement numéro 2023-013

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement 2023-013 décrétant l'exécution de travaux de stabilisation de talus sur le chemin Lamarche et autorisant une dépense et un emprunt de 258 600 \$;

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2023-06-2543 Abrogation des règlements 2023-009 et 2023-011

ATTENDU QUE les règlements 2023-009 décrétant l'exécution de travaux de pavage sur les chemins des Carriers, du Sommet, de l'Escarpement et des Foreurs et un emprunt de 622 300 \$, et 2023-011 décrétant l'exécution de travaux de pavage sur le chemin des Bouleaux et un emprunt de 124 700 \$, ont fait l'objet d'une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter le 1^{er} mai dernier ;

ATTENDU QUE suite à ladite procédure d'enregistrement, un référendum est nécessaire si la Municipalité souhaite poursuivre le processus d'approbation des dits règlements ;

ATTENDU QUE ce Conseil ne souhaite pas tenir de référendum sur ces projets de règlements ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil abroge les règlements 2023-009 et 2023-011.

Adoptée à la majorité

2023-06-2544 Approbation de la démission d'un pompier

ATTENDU QUE monsieur Mikael Kastner a remis sa démission au directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine-Roy-Tremblay**
APPUYÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la démission de monsieur Mikael Kastner comme pompier volontaire au sein de la brigade de pompiers de la Municipalité.

Adoptée à la majorité

2023-06-2545 Autorisation d'une dépense pour le remplacement du défibrillateur de la mairie

ATTENDU QUE la batterie du défibrillateur ne fonctionne plus et qu'elle doit être remplacée ;

ATTENDU QU'après vérification, ce type de batterie est discontinué et ne sera plus sur le marché sous peu ;

ATTENDU QUE le coût des batteries a augmenté de façon significative soit de 112\$ à 500\$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**
APPUYÉ PAR unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 1 995 \$ plus taxes pour l'achat d'un nouveau défibrillateur pour la mairie.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 03-60000-000 « affectation aux activités d'investissement »

Adoptée à l'unanimité

2023-06-2546 Adoption du rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie 2022 – An 5 du schéma de couverture de risques – service des incendies et des premiers répondants

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, « toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien a convenu avec la ministre de la Sécurité publique, via la MRC des Collines-de-l'Outaouais, qu'elle allait lui transmettre le rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie 2022 le 5 juin 2023, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier à décembre 2022 ;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie de L'Ange-Gardien a validé le rapport ;

ATTENDU la recommandation de Raymond Beaulne, directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants, de l'adoption du rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie 2022, et que les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil sur recommandation de Raymond Beaulne, directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants, adopte le rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie 2022 – an 5 du schéma de couverture de risque ;

DE PLUS, IL EST RÉSOLU de transmettre au ministre de la Sécurité publique, via la MRC des Collines-de-l'Outaouais, un exemplaire du rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie 2022 – an 5 du schéma de couverture de risque.

Adoptée à la majorité

2023-06-2547 Condoléances

ATTENDU QUE madame Pauline Maisonneuve, mère de M. André Brousseau, coordonnateur aux travaux publics de la Municipalité, est décédée le 17 mai dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil offre ses plus sincères condoléances à M. André Brousseau ainsi qu'à toute sa famille à la suite du décès de la mère de M. Brousseau.

DE PLUS, ce Conseil autorise le versement d'une somme de 50\$ à la Maison Mathieu Froment-Savoie en mémoire de Mme Pauline Maisonneuve.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-11000-345 « communication ».

Adoptée à l'unanimité

2023-06-2548 Demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire des lots 3 300 310, 3 300 308 et 3 377 193 situés au 4216, chemin River ;

ATTENDU QUE le lot 3 300 310 est en zone résidentielle, mais est enclavé par les deux autres lots qui sont principalement en zone agricole ;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande d'autorisation à la CPTAQ, appuyée par la Municipalité, pour morceler une partie des lots 3 300 308 et 3 377 193 et pour joindre cette partie au lot 3 300 310 afin de lui donner un frontage sur le chemin River et y permettre la construction ;

ATTENDU QUE la CPTAQ a rejeté la demande ;

ATTENDU QUE le lot 3 300 310 possède un frontage de 230.27 mètres sur la rivière du Lièvre ;

ATTENDU QUE dans les circonstances, le demandeur souhaite obtenir une dérogation mineure afin de pouvoir construire une résidence sur un lot ayant un frontage sur un cours d'eau au lieu d'un chemin ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution 2023-013 a recommandé d'approuver cette demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la demande de dérogation mineure 2023-00005 afin de construire une résidence sur le lot 3 300 310 ayant un frontage sur la rivière du Lièvre au lieu d'un frontage sur un chemin public ou privé reconnu tel que stipulé à l'article 4.4.3.5 du règlement de zonage 98-003.

Adoptée à la majorité

2023-06-2549 Approbation d'un avant-projet de lotissement

ATTENDU QUE le demandeur a présenté un avant-projet de lotissement comportant 4 nouveaux lots conformes sur le chemin Portelance ;

ATTENDU QUE le chemin Portelance est un chemin privé reconnu en vertu du règlement de lotissement article 3.4.5 ;

ATTENDU QUE les 4 lots proposés sont conformes en ce qui concerne la superficie et le frontage sur le chemin ;

ATTENDU QUE le demandeur a fourni l'étude écologique et l'étude de caractérisation préliminaire pour les installations septiques ;

ATTENDU QUE le demandeur consent à cadastrer, par la même opération, des lots conformes de 15 mètres de large pour les parties du chemin lui appartenant en vue d'un élargissement futur ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution 2023-014 a recommandé d'approuver cet avant-projet de lotissement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve l'avant-projet de lotissement sur le lot 6 389 261 du cadastre du Québec situé sur le chemin Portelance.

- **DE PLUS**, ce Conseil décrète que la compensation pour fins de parcs et terrains de jeux pour ce projet sera versée en argent.

Adoptée à la majorité

2023-06-2550 Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural – Entrepôt Outaouais

ATTENDU QUE le demandeur a présenté un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) pour un nouveau bâtiment de mini-entrepôts sur le lot 5 494 922 du cadastre du Québec dans le parc d'affaires municipal ;

ATTENDU QUE le nouveau bâtiment aura une superficie de 417 mètres carrés et comprendra 44 espaces de mini-entrepôts ;

ATTENDU QUE l'entreprise a également installé une enseigne sur le premier bâtiment ;

ATTENDU QUE le PIIA est conforme à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution 2023-015 a recommandé d'approuver ce PIIA ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve le PIIA (2022-00032) de la compagnie Entrepôt Outaouais pour la construction d'un deuxième bâtiment et l'installation d'une affiche sur le lot 5 494 922 dans le parc d'affaires municipal.

Adoptée à la majorité

2023-06-2551 Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural – Innovélec

ATTENDU QUE le demandeur a présenté un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) pour un nouveau bâtiment sur le lot 4 591 284 du cadastre du Québec dans le parc d'affaires municipal ;

ATTENDU QUE le nouveau bâtiment aura une superficie de 445 mètres carrés et comprendra un atelier de fabrication, des espaces à bureaux et des espaces de mini-entrepôts ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution CCU-2023-016 a demandé que la Compagnie revoie l'esthétisme de la façade donnant sur le chemin Industriel ;

ATTENDU QUE le demandeur a présenté un plan modifié, lequel a été approuvé par les membres du CCU ;

ATTENDU QUE le PIIA est conforme à la réglementation en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve le PIIA (2023-00003) de la compagnie Innovélec pour la construction d'un deuxième bâtiment sur le lot 4 591 284 dans le parc d'affaires municipal.

Adoptée à la majorité

2023-06-2552 Reddition de comptes – Ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 237 511 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le Conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le Conseiller **Pierre Pharand**

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la Municipalité de L'Ange-Gardien (Outaouais) informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à la majorité

2023-06-2553 Autorisation de disposer d'un véhicule d'incendie en surplus

ATTENDU QUE le camion Chevrolet Gruman P30 1992 du service d'incendie a été remplacé par un véhicule plus récent ;

ATTENDU QU'il y a lieu de disposer du dit camion ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la mise en vente publique du camion via le Centre d'acquisition gouvernementale du Gouvernement du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine-Roy Tremblay**

APPUYÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la vente du camion Chevrolet Gruman P30 1992 du service d'incendie au soumissionnaire le plus élevé, Party tente, pour la somme de 10 001 \$.

Adoptée à la majorité

2023-06-2554 Autorisation d'une dépense pour l'installation d'un système d'irrigation pour la mairie

ATTENDU QU'au cours des ans, plusieurs aménagements paysagers ont été réalisés sur le terrain de la mairie ;

ATTENDU QUE ces aménagements demandent un arrosage constant en période estivale ;

ATTENDU QUE l'installation d'un système d'irrigation permettrait de faciliter l'arrosage et de maintenir une meilleure qualité d'aménagements ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

APPUYÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 5 800 \$ plus taxes pour la fourniture et l'installation d'un système d'irrigation pour la mairie comprenant 12 gicleurs série 5000, les conduits pour 3 zones d'arrosage, 1 contrôleur et 1 détecteur de pluie.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19010-522 « Entretien bâtiment ».

Adoptée à la majorité

2023-06-2555 Autorisation d'une dépense pour le lettrage, la radio et les gyrophares du nouveau camion de service du directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants

ATTENDU QUE la Municipalité a pris possession du nouveau camion de service du directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants ;

ATTENDU QU'il y lieu de faire lettrer ce camion et d'y faire installer une radio et des gyrophares ;

ATTENDU QUE des sommes avaient été prévues au budget d'investissement à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 10 000 \$ pour la fourniture et l'installation du lettrage, de la radio et des gyrophares pour le nouveau camion de service du directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants.

Adoptée à la majorité

2023-06-2556 Approbation d'une dépense supplémentaire pour l'aménagement du nouveau puits à Champboisé

ATTENDU QUE dans sa résolution 2022-11-2382, ce Conseil a autorisé une dépense de 15 000 \$ plus taxes pour l'aménagement d'un puits artésien et l'installation d'un système de pompe pour le projet de serres à Champboisé ;

ATTENDU QUE les travaux ont nécessité un forage plus profond que prévu soit 410 pieds ;

ATTENDU QU'un système de pompage plus puissant a dû être installé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense supplémentaire de 17 272 \$ taxes nettes incluses pour le forage du puits et l'installation du système de pompage à Champboisé de L'Ange-Gardien.

Les fonds à cette fin seront pris à même le surplus accumulé affecté pour Champboisé.

Adoptée à la majorité

2023-06-2557 Commandite à l'organisme Grands Frères et Grandes Soeurs de l'Outaouais

ATTENDU QUE l'organisme Les Grands Frères et Grandes Sœurs de l'Outaouais, récemment emménagé sur le chemin Doherty a sollicité la municipalité pour une commandite de 1 000 \$ pour leur vente de garage communautaire qui se tiendra le samedi 17 juin 2023;

ATTENDU QUE l'organisme est situé sur notre territoire et que cette vente de garage remplacera celle habituellement effectuée par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**
APPUYÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le versement d'une commandite de 1 000\$ à l'organisme Les Grands Frères et Grandes Sœurs de l'Outaouais pour la tenue de leur vente de garage.

Adoptée à la majorité

2023-06-2558 Appui pour modifier le taux d'imposition pour les pompiers volontaires et à temps partiel

ATTENDU QUE de nombreuses démarches ont été entreprises concernant les enjeux de relève chez les pompiers;

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu entre l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) et le ministre de la Sécurité publique, monsieur François Bonnardel afin de l'informer des préoccupations à cet égard et ce dernier s'est montré à l'écoute et sensible aux différents points mis de l'avant lors de cette rencontre;

ATTENDU QUE par ailleurs, l'AGSICQ a été invitée à prendre part aux consultations prébudgétaires et que l'AGSICQ a soumis ses recommandations au ministre des Finances, monsieur Éric Girard, afin d'éliminer les irritants fiscaux liés au métier de pompiers volontaires et de pompiers à temps partiel;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Karine Roy-Tremblay
APPUYÉ unanimement**

ET RÉSOLU QUE pour ces motifs, le conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien est en accord avec les recommandations de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec et demande :

- au ministre des Finances une augmentation du crédit d'impôt à 1 500,00 \$;
- l'établissement d'une exonération d'impôt des premiers 10 000 \$ gagnés par des pompiers volontaires et à temps partiel;
- que les heures travaillées comme pompier ne viennent pas impacter le revenu familial de ces hommes et de ces femmes qui risquent leur vie pour aider leur communauté;

ET RÉSOLU QU'une copie de cette résolution soit transmise à toutes les MRC du Québec afin d'obtenir leur appui;

QU'ELLE soit également transmise au ministre des Finances, monsieur Éric Girard, au ministre de la Sécurité publique ainsi qu'à monsieur François Bonnardel;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le maire, Marc Louis-Seize, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Alain Descarreaux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2023-06-2559 Autorisation d'octroyer un mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique pour le bâtiment public de Champboisé

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser une étude géotechnique pour la construction du bâtiment public sur le site de Champboisé de L'Ange-Gardien ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu l'offre de la firme spécialisée en étude géotechnique Paterson Group afin de réaliser des études géotechniques pour le projet du bâtiment public du site de Champboisé ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Verner
APPUYÉ unanimement**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroi un mandat à la firme Paterson Group pour la réalisation d'études géotechniques pour le projet du bâtiment public du site de Champboisé pour la somme de 16 250 \$ plus taxes ;

DE PLUS, ce Conseil autorise les dépenses pour les services optionnels suivants :

- Test de vitesse des ondes de cisaillement sismiques (MASW) : 6 250 \$ plus taxes
- Test géotechnique supplémentaire : 5 750 \$ plus taxes

- Contingences : 3 500 \$ plus taxes

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt 2023-015.

Adoptée à l'unanimité

2023-06-2560 Approbation d'une dépense pour l'inscription et la participation à la formation *La négociation collective*

ATTENDU QUE la formation aura lieu les 6 et 7 juin prochain à Montréal ;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe souhaite participer à cette formation ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 1150.00 \$ plus taxes pour l'inscription de la directrice générale adjointe à la formation *La négociation collective* ;

DE PLUS, ce Conseil autorise les dépenses de séjour et de déplacement pour la participante ;

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire « 02-16002-454 « Formation administration ».

Adoptée à la majorité

2023-06-2561 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h27

Adoptée à l'unanimité

Marc Louis-Seize
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Marc Louis-Seize, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.